

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°12 DU PLU DE FONTAINEBLEAU-AVON, UNIQUEMENT SUR FONTAINEBLEAU

Par arrêté n°2023-029 du 21 avril 2023, le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°12 du PLU de Fontainebleau-Avon, portant uniquement sur la commune de Fontainebleau. Cette procédure a pour objectif d'adapter le PLU afin de permettre :

- L'installation de deux résidences étudiantes en accompagnement du développement du futur pôle universitaire à la caserne Damesme,
- La réalisation de nouveaux équipements sportifs sur le secteur du stade Philippe Mahut (secteur Nb) notamment pour répondre aux ambitions de « terre de jeux 2024 »,
- La mise en place d'un linéaire de protection des activités économiques en hypercentre,
- La correction de quelques coquilles, erreurs matérielles et réécriture de règles pour plus de clarté du règlement écrit et graphique.

A cet effet, le premier vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné M. Christian HANNEZO en qualité de commissaire-enquêteur par une décision en date du 29 juin 2022.

L'enquête publique se déroulera

du mercredi 17 mai 2023 à 8h30

jusqu'au samedi 17 juin 2023 à 12h30

en mairie de Fontainebleau (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège de l'enquête publique, en Mairie de Fontainebleau, aux dates et horaires suivants :

- Le **mercredi 17 mai 2023, de 8h30 à 12h,**
- Le **mercredi 31 mai 2023, de 14h00 à 17h30,**
- Le **samedi 10 juin 2023 de 8h30 à 12h30,**
- Le **samedi 17 juin 2023 de 8h30 à 12h30.**

Le dossier d'enquête publique comprend :

- Le dossier de modification n°12 du PLU de Fontainebleau-Avon
- Les pièces administratives annexes
- Les avis des personnes publiques associées et consultées
- L'avis de l'autorité environnementale sur le projet de PLU modifié

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie de Fontainebleau (siège de l'enquête publique) 40 Rue Grande - 77300 Fontainebleau, où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (lundi de 13h30 à 17h30, mardi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, mercredi de 8h30 à 17h30, jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, samedi de 8h30 à 12h30), ainsi que lors des permanences du Commissaire-Enquêteur.

Il sera également disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modif-n-12-plu-fontainebleau-avon-fontainebleau>, sur le site internet de la communauté d'agglomération à l'adresse suivante : <https://www.pays-fontainebleau.fr/les-plu-des-communes/>, sur le site internet de la ville de Fontainebleau : <https://www.fontainebleau.fr/>, et sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, 44 rue du Château - 77300 Fontainebleau (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et les après-midi des lundis, mercredis et jeudis de 13h30 à 16h).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Fontainebleau pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par courrier postal à l'attention de M. Christian HANNEZO, commissaire-enquêteur au siège de l'enquête en Mairie de Fontainebleau - 40 Rue Grande, 77300 Fontainebleau.
- par courriel à l'adresse suivante : modif-n-12-plu-fontainebleau-avon-fontainebleau@mail.registre-numerique.fr
- en ligne sur la page de l'enquête publique : <https://www.registre-numerique.fr/modif-n-12-plu-fontainebleau-avon-fontainebleau>

Les pièces-jointes ne devront pas dépasser 5 mégaoctets.

Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de l'enquête soit **du mercredi 17 mai 2023 à 8h30 jusqu'au samedi 17 juin 2023 à 12h30** au plus tard, y compris par voie électronique et courrier postal, seront prises en considération.

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et les observations reçues par voie électronique seront accessibles sur le site internet <https://www.fontainebleau.fr/> et sur le site <https://www.registre-numerique.fr/modif-n-12-plu-fontainebleau-avon-fontainebleau> pendant toute la durée de l'enquête.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Fontainebleau aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme pourra être soumis à l'approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.